Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dg@lac-sainte-marie.com

AVIS PUBLIC
PROMULGATION

Est par les présentes donné que le Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie a, à sa session ordinaire du 1er octobre 2025, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT #2025-006 RELATIF AU BRÛLAGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-06-02.

Ledit règlement peut être consulté à l'édifice de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lac-sainte-marie.com.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

Donné à Lac Sainte-Marie le 3 octobre 2025.

Céline Gauthier
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal, que l'avis public concernant le règlement numéro 2025-006 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 3 octobre 2025 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 3e jour d'octobre 2025.

Céline Gauthier
Directrice générale